Criminologie, Forensique et Sécurité

www.revue-cfs.net | ISSN : 2813-6098

Organe officiel de l'association internationale des criminologues de langue française (AICLF)

Article régulier

Criminologie, Forensique et Sécurité

2026 | 4 (2) : 10904

https://doi.org/10.26034/la.cfs.2026.10904

Licence : Creative Commons 4.0

Soutenir sans être soutenus : expériences de proches engagés dans le désistement assisté de personnes judiciarisées

Isabelle Filoteanu et Cécile Mathys[1]

[1] Département de criminologie, Université de Liège, Belgique

Contact : Cecile.mathys@uliege.be

Résumé

Cette étude qualitative explore l'expérience de neuf agents informels non structurés (partenaires et membres de la famille) impliqués dans le désistement assisté de personnes ayant vécu une détention en Belgique francophone. À partir d'entretiens semi-directifs analysés selon une approche thématique réflexive, elle examine les formes de soutien offertes avant, pendant et après l'incarcération, ainsi que les défis associés à ce rôle. Nos observations montrent que ces proches constituent des acteurs centraux du désistement assisté en fournissant des soutiens émotionnels, instrumentaux et informationnels continus. Leur implication débute souvent avant l'arrestation et se poursuit durant l'incarcération et la réinsertion sociale et professionnelle. Cet engagement s'accompagne toutefois de coûts psychologiques, relationnels, sociaux et institutionnels importants, tandis que les bénéfices demeurent plus limités et souvent différés dans le temps. Notre étude souligne ainsi la nécessité de mieux reconnaître et soutenir ces acteurs essentiels, mais largement invisibilisés, des parcours de désistement.

Mots clés

Désistement assisté, agent informel non structuré, incarcération, soutiens et défis

Supporting without being supported: The experiences of family members in assisted desistance

Abstract

This qualitative study explores the experiences of nine unstructured informal agents (partners and family members) involved in the assisted desistance of individuals who have lived a detention in French-speaking Belgium. Drawing on semi-structured interviews analyzed through a reflexive thematic approach, it examines the forms of support provided before, during, and after incarceration, as well as the challenges associated with this role. Our findings show that these people constitute central actors in assisted desistance by providing ongoing emotional, instrumental, and informational support. Their involvement often begins before arrest and continues throughout incarceration and reintegration. However, this commitment comes at a considerable psychological, relational, social, and institutional cost, while the benefits remain more limited and are often only visible in the longer term. This study highlights the need to better recognize and support these essential yet largely invisible actors within desistance trajectories.

Keywords

Assisted desistance, unstructured informal agent, incarceration, support and challenges

Citation : Filoteanu, I., et Mathys, C. (2026). Soutenir sans être soutenus : expériences de proches engagés dans le désistement assisté de personnes judiciarisées. *Criminologie, Forensique Et Sécurité*, *4*(2) : 10904.

© Isabelle Filoteanu et Cécile Mathys, 2026

Introduction

Dans une perspective intégrative du désistement, la sortie de la délinquance est envisagée comme le résultat d'une coproduction entre l'agentivité de la personne judiciarisée et les contraintes ou ressources de son environnement social (F-Dufour *et al.*, 2024). En ce sens, les approches structurelles rappellent que les intentions de changement restent fortement conditionnées par la qualité des liens familiaux, la disponibilité de ressources matérielles et relationnelles, l'accès au marché de l'emploi ou encore les barrières durables liées au casier judiciaire (Cid et Marti, 2017 ; Ouellet et Dubois, 2020 ; Sampson et Laub, 2003). Les approches intégratives, désormais centrales dans la littérature, insistent dès lors sur l'articulation des dimensions individuelles et structurelles, où le désistement apparaît comme un processus « coproduit », dans lequel les efforts de réinterprétation de soi, les décisions de rupture avec la délinquance et les engagements prosociaux n'ont de portée que s'ils rencontrent un environnement suffisamment soutenant pour rendre crédible un projet de vie sans crime (Barry, 2020 ; Condry et Minson, 2021 ; F-Dufour *et al.*, 2024 ; Maruna, 2025 ; Nugent et Schinkel, 2016).

C'est dans ce cadre qu'émerge la notion de désistement assisté, qui désigne l'ensemble des interventions venant soutenir ce processus de changement, qu'elles soient portées par des professionnels ou par le réseau informel (F-Dufour *et al.*, 2018 ; F-Dufour *et al.*, 2020 ; King, 2013). Plus précisément, le désistement assisté se définit comme « les interventions qui pourraient aider les personnes judiciarisées à avoir une nouvelle façon de se percevoir, de percevoir leurs relations avec leurs familles et leurs pairs étant donné qu'elles donnent l'opportunité de développer de nouveaux réseaux sociaux, de nouvelles identités et de nouveaux modes de vie » (Tett *et al.*, 2012, p. 182, traduction personnelle).

Dans cette perspective, la théorie du soutien social constitue un cadre d'analyse central (Cohen et Wills, 1985). Elle distingue classiquement trois formes de soutien : le soutien instrumental (aide matérielle, financière, logement, démarches administratives), le soutien informationnel (conseils, orientation, partage d'expérience) et le soutien émotionnel (présence, écoute, encouragements, reconnaissance). Ces catégories, initialement développées sur un plan théorique en criminologie (Cullen, 1994), ont ensuite été mobilisées dans de le cadre du désistement (Chouhy *et al.*, 2020) et étayées par des travaux portant sur le point de vue des personnes judiciarisées, afin d'analyser les formes de soutien qu'elles perçoivent et mobilisent dans leur trajectoire (Cid et Marti, 2017 ; Mercier, 2023). Ces différentes formes de soutien peuvent être offertes par des acteurs aux statuts variés, n'occupant ni la même place ni les mêmes fonctions dans le parcours pénal et postpénal (F-Dufour *et al.*, 2018 ; Ouellet et Dubois, 2022). Toutefois, la littérature s'est jusqu'à présent principalement centrée sur les intervenants formels et sur l'expérience des personnes judiciarisées, laissant en retrait le point de vue des agents informels non structurés, pourtant directement impliqués dans la mise en œuvre de ces soutiens.

Les agents formels, les professionnels des champs pénal et social, interviennent dans un cadre mandaté, balisé par des logiques, entre autres, de gestion du risque, de contrôle et d'évaluation standardisée (Burke *et al.*, 2018 ; F-Dufour *et al.*, 2020). Ils peuvent contribuer au changement identitaire et à la réinsertion, notamment en facilitant l'accès à des ressources structurelles (emploi, logement, formation) ou en travaillant certains aspects psychologiques, mais leur position ambivalente entre aide et contrôle fragilise parfois l'alliance de travail et la confiance (Healy, 2020 ; Leclerc, 2024 ; McNeill *et al.*, 2012 ; Villeneuve *et al.*, 2021). En appui, les personnes judiciarisées ont tendance à percevoir ces personnes professionnelles d'abord comme des agents de surveillance, ce qui limite leur capacité à être vécus comme des soutiens inconditionnels dans la durée (F-Dufour *et al.*, 2024 ; Ouellet et Dubois, 2022).

À côté de ces interventions formelles, un ensemble d'acteurs moins visibles intervient dans les marges du système pénal en tant que famille, partenaires, amis, voisins, pairs, bénévoles ou encore codétenus (Chabot-Martin, 2025 ; F-Dufour *et al.*, 2024 ; Ricordeau, 2005 ; Touraut, 2019). Les travaux récents proposent de distinguer, au sein de ce champ, les agents informels structurés (par exemple les bénévoles ou mentors intégrés dans des dispositifs associatifs) et les agents informels non structurés, qui agissent en dehors de tout cadre institutionnel, sur la base de liens affectifs, de loyautés familiales ou de solidarités de proximité (F-Dufour *et al.*, 2018 ; F-Dufour *et al.*, 2024 ; Mercier, 2023 ; Ouellet et Dubois, 2020). Ce sont ces derniers qui constituent le cœur de la présente étude.

Les travaux de Condry et Minson (2021) discutent du concept de « symbiotic harms », et montrent que le soutien offert par les proches s'inscrit dans des relations d'interdépendance où les conséquences de l'implication pénale sont partagées par l'ensemble de la famille. Dans cette perspective, la question n'est plus uniquement de savoir si le soutien favorise ou non le désistement, mais de comprendre comment celui-ci se construit, se négocie et se maintient au sein de relations marquées à la fois par l'entraide, les contraintes et les coûts émotionnels, sociaux et matériels supportés par les proches. En appui, les travaux portant sur le soutien social présentent des résultats contrastés. Alors que certaines recherches suggèrent qu'un soutien inadéquat ou porteur d'attentes irréalistes peut favoriser la récidive (Martinez et Abrams , 2013), d'autres défendent l'idée qu'un soutien maintenu malgré les difficultés constitue un levier essentiel du désistement (Chouhy *et al.*, 2020). Cette ambivalence est illustrée par une étude récente menée au Québec auprès de 107 jeunes judiciarisés âgés de 16 à 35 ans, majoritairement de sexe masculin (Mercier, 2023). Deux formes de soutien étaient observées, à savoir le soutien instrumental, comprenant l'hébergement, l'aide financière, le transport ou l'accès à certaines ressources, et le soutien émotionnel fondé sur l'écoute, l'encouragement, la confiance et le non-jugement. La famille constituait la principale source de soutien, même si les partenaires, les amis et certains pairs exercaient un rôle important. Cependant, certaines relations conflictuelles ou associées à des milieux délinquants et à la consommation de substances pouvaient entraver le désistement et favoriser les rechutes.

Nous constatons que la littérature repose principalement sur des analyses centrées sur le point de vue des personnes judiciarisées (par exemple, Cid et Marti, 2017 ; Mercier, 2023 ; Ouellet et Dubois, 2020) ou sur des recommandations visant à mieux intégrer les proches (F-Dufour *et al.*, 2020 ; F-Dufour *et al.*, 2024), plutôt que sur l'étude directe de l'expérience de ces derniers. Si nous regardons du côté des quelques travaux qui se sont directement centrés sur l'expérience de ces proches, nous pouvons constater des difficultés financières, liées à la perte de revenus, aux frais de

© Isabelle Filoteanu et Cécile Mathys, 2026

justice et aux coûts associés au maintien du contact, notamment les déplacements vers les établissements pénitentiaires (Nugent, 2022). L'incarcération en particulier expose les familles à de nombreuses conséquences émotionnelles, telles que l'anxiété, la culpabilité, la honte, l'isolement social, la stigmatisation et la détérioration de certaines relations familiales (Chabot-Martin, 2025 ; Light et Campbell, 2006 ; Touraut, 2013, 2019). En détails, à partir d'entretiens réalisés auprès d'une soixantaine de proches de personnes détenues en France, principalement des femmes, Touraut (2013, 2019) montre que l'incarcération produit une «expérience carcérale élargie », dans laquelle les familles sont amenées à vivre une partie des contraintes associées à l'enfermement. Ses analyses distinguent plusieurs moments du parcours pénal. Ainsi, les proches doivent d'abord faire face au choc de l'arrestation et à la séparation imposée par l'incarcération. Durant la détention, ils assument le maintien du lien à travers les visites, les appels, le soutien matériel et l'accompagnement moral. À l'approche de la sortie, leur rôle s'étend à la préparation de la réinsertion, notamment par la recherche d'un logement, d'un emploi ou l'organisation de démarches administratives. Différentes formes de soutien sont décrites (pratique, moral, identitaire) sans pour autant mobiliser la théorie du soutien social (Cullen, 1994). De manière similaire, l'étude de Chabot-Martin (2025), menée auprès de dix femmes proches de personnes incarcérées au Québec, met en évidence l'importance du travail de soutien accompli depuis l'arrestation jusqu'à la sortie de prison. Enfin, l'étude de Laferrière (2019), réalisée auprès de dix-huit personnes offrant du soutien à un proche majoritairement encore incarcéré au moment de l'enquête, discute de l'ambivalence relationnelle vécue par les proches. Ceux-ci expriment simultanément leur attachement envers la personne judiciarisée et leur désapprobation à l'égard des actes commis.

En conclusion, les proches de personnes judiciarisées demeurent peu étudiés pour eux-mêmes, leur expérience étant le plus souvent appréhendée à travers le regard et le vécu des personnes judiciarisées. Lorsque les recherches s'intéressent directement à eux, elles portent principalement sur les coûts et les difficultés associés à leur engagement, notamment sur les plans émotionnel, relationnel, social et financier. D'autres travaux ont permis de documenter les différentes formes de soutien mobilisées par les proches, mais sans nécessairement s'appuyer sur la théorie du soutien social afin de les examiner de manière systématique. En outre, si plusieurs études évoquent différents moments du parcours pénal, ceux-ci sont généralement mobilisés à titre de contexte plutôt que comme une dimension analytique permettant de comprendre les transformations du rôle joué par les proches au fil du temps, y compris celui avant l'arrestation.

Aussi, dans le prolongement des travaux de Condry et Minson (2021), qui soulignent l'interdépendance entre les expériences des personnes judiciarisées et celles de leur entourage, la présente étude propose d'analyser conjointement les soutiens mobilisés par les proches et les défis associés à cet engagement. Une attention particulière est portée à la temporalité du parcours pénal afin de comprendre comment ces expériences se reconfigurent avant l'incarcération, durant la détention et après la libération. Plus spécifiquement, cette recherche vise à répondre à la question suivante : comment les formes de soutien apportées par les proches ainsi que les difficultés qu'ils rencontrent évoluent-elles au cours des différentes étapes du parcours pénal entourant l'incarcération? Pour ce faire, l'étude adopte une approche empirique centrée directement sur les agents informels de soutien, qu'il s'agisse de femmes ou d'hommes et est menée au sein d'un territoire francophone encore peu exploré sur ces thématiques, la Belgique. Elle examine conjointement les soutiens qu'ils apportent et les coûts personnels, relationnels, structurels et institutionnels auxquels ils sont confrontés selon les différents moments de l'incarcération.

Méthodologie

Cette étude qualitative, à visée exploratoire et descriptive, s'intéresse à l'expérience d'agents informels non structurés impliqués dans le désistement assisté de proches ayant vécu une détention en Belgique francophone. Une étude de cas multiples (Yin, 2017) a été privilégiée afin de mieux comprendre les similitudes et les spécificités des expériences vécues par les proches selon le moment de l'incarcération.

Neuf proches (conjoints, parents, frère, sœur, cousin et beaux-parents) ont été recrutés selon une stratégie de diversification interne (Paillé et Mucchielli, 2016). Précisons ici que la volonté n'était pas de se centrer sur la parentalité en tant que telle, déjà largement examinée au sein de la littérature sur le sujet (voir par exemple, Gueta, 2018) mais plutôt de considérer les agents informels au sens large comme précisé dans notre recension des écrits, à savoir des liens affectifs, familiaux ou des solidarités de proximité. Les participant.e.s à cette recherche ont été sélectionné.e.s sur la base de critères d'inclusion et d'exclusion définis préalablement. Les participant.e.s devaient être majeur.e.s (18 ans et plus), sans distinction de sexe ou de genre (H/F/X), et appartenir à l'entourage d'une personne judiciarisée ayant vécu une détention en établissement pénitentiaire, tel qu'un.e membre de la famille, un.e ami.e ou un.e proche. Ils et elles devaient également jouer un rôle dans l'accompagnement de son processus de sortie de la délinquance, s'inscrivant ainsi dans une démarche de désistement assisté. Ce dernier critère a été vérifié lors de la prise de contact téléphonique et confirmé au début de l'entretien, au moyen de questions portant sur la nature du lien entretenu avec la personne judiciarisée et les formes de soutien apportées autour de la période d'incarcération. Précisons que la temporalité des soutiens n'a pas été envisagée comme un critère de sélection contraignant. Les proches interrogés ne devaient pas nécessairement avoir apporté un soutien à chacune des trois phases du parcours pénal (avant, pendant et après la détention). La distinction de ces temporalités visait avant tout à structurer la collecte et l'analyse des matériaux. Ainsi, les expériences relatées pouvaient différer, selon l'intensité, la continuité ou l'interruption du soutien au fil des différentes étapes du parcours. Par ailleurs, certains critères d'exclusion ont été appliqués afin de garantir la pertinence et le respect des considérations éthiques de la recherche. Ainsi, il n'était pas possible d'inclure un.e participant.e qui offrirait du soutien à plus d'une personne judiciarisée. La qualité des soutiens se concentrerait ainsi sur une personne. De plus, les participant.e.s étant en lien direct avec la victime d'une personne judiciarisée pour une infraction à caractère sexuel n'étaient pas retenu.e.s pour l'étude afin de limiter les enjeux de loyauté. Le recrutement a combiné plusieurs méthodes afin d'atteindre ce public invisibilisé, dont la technique du gatekeeper par l'intermédiaire d'organismes accompagnant des personnes judiciarisées (McFadyen et Rankin, 2016), qui sont aussi au contact des proches, complétée par des contacts informels et le bouche-à-oreille.

© Isabelle Filoteanu et Cécile Mathys, 2026

Tableau 1 : Présentation des agents de désistement informel

Participant.e.s	Genre	Age	Lien entretenu avec la personne judiciarisée	Genre de la personne judiciarisée	Mesure/peine reçue par la personne judiciarisée
Loreline	Femme	36 ans	Partenaire	Homme	Prison
Pascale	Femme	53 ans	Épouse	Homme	Prison
Rose	Femme	72 ans	Belle-mère	Homme	Prison
Melvin	Homme	56 ans	Frère	Homme	Prison
Aicha	Femme	62 ans	Mère	Homme	Prison
Eva	Femme	59 ans	Sœur	Femme	Prison
Malik	Homme	47 ans	Cousin	Homme	Prison
Aimée	Femme	24 ans	Soeur	Homme	Prison
Pol	Homme	51 ans	Frère	Homme	Prison

Le tableau 1 décrit les proches rencontrés. Ceux-ci sont âgés entre 24 à 72 ans. Parmi eux, six sont des femmes, ce qui est cohérent avec les études précédentes, mettant les femmes à l'avant-plan dans ce rôle d'accompagnement (Chabot-Martin, 2025; Laferrière, 2019). Soulignons toutefois la présence de trois hommes en tant que frère et cousin. De plus, les liens entretenus avec la personne judiciarisée sont variés et relèvent principalement de la sphère familiale ou conjugale (partenaire, épouse, belle-mère, mère, sœur, frère ou cousin). Les personnes judiciarisées accompagnées sont majoritairement des hommes (huit sur neuf), ce qui souligne la sous-représentation fréquente des femmes dans les études portant sur la justice pénale (par exemple, Ouellet et Dubois, 2022). L'ensemble de ces personnes a reçu une privation de liberté, conformément à l'objectif de l'étude d'examiner la temporalité dans ce contexte. Nous n'avons cependant pas d'information concernant la durée de cette détention[1], même si les détentions longues peuvent avoir des répercussions importantes sur les processus de réinsertion sociale des personnes détenues (Przybylski, 2023), mais également sur leurs proches qui les accompagnent tout au long de cette période (Ricordeau, 2005 ; Touraut, 2019).

Les matériaux ont été recueillis au moyen d'entretiens semi-directifs individuels, réalisés en présentiel ou par téléphone. Structuré autour d'une ligne du temps (avant, pendant et après l'incarcération), le guide d'entretien invitait les participant.e.s à décrire leur rôle, les formes de soutien apportées, ainsi que les défis, les bénéfices et les émotions associés à leur expérience d'accompagnement. En détails, des questions fermées ont été mobilisées dans l'optique d'initier la conversation et d'obtenir quelques premières informations. L'essentiel du guide d'entretien est toutefois composé de questions ouvertes, qui offrent une marge de manœuvre importante durant l'entretien. Ces questions ont été conçues afin de canaliser les discours, tout en laissant aux personnes une grande liberté quant aux sujets à aborder (Rondeau *et al.*, 2023). Ces entrevues individuelles permettaient ainsi aux participant.e.s de partager leurs expériences de manière détaillée et confidentielle. En appui, une ligne du temps, divisée en trois parties (avant, pendant et après l'incarcération) a été ajoutée. Cette approche chronologique a favorisé un positionnement des expériences et ressentis à chaque étape du parcours judiciaire, de façon à tenir compte de l'évolution de leur rôle à travers le temps. Enfin, un cahier de notes a été utilisé afin de consigner les informations mentionnées en dehors des enregistrements, que ce soit des éléments de contexte apportés par les participant.e.s ou de premières réflexions de la chercheuse. Les entretiens ont duré en moyenne 1 heure (durée minimale de 44 minutes et maximale de 1 heure 34 minutes).

Les entretiens ont été enregistrés avec le consentement des participant.e.s, intégralement retranscrits, puis soumis à une analyse thématique réflexive selon les principes de Braun et Clarke (2023). Après une phase de familiarisation avec les matériaux, les verbatims ont été codés afin d'identifier les éléments significatifs en lien avec la question de recherche. Les codes ont ensuite été regroupés pour faire émerger différents thèmes. L'organisation thématique a été réalisée en prenant comme fil conducteur les trois moments de la détention, permettant ainsi de mettre en évidence l'évolution des expériences et des perceptions des participant.e.s au cours du parcours pénal. Les thèmes ont ensuite été révisés, affinés et définis en veillant à intégrer les verbatims au sein de la littérature scientifique associée. Tout au long du processus, un positionnement réflexif a été maintenu afin de prendre en compte l'influence des choix et des présupposés de la chercheuse. Pour ce faire, le recours au carnet de notes élaboré durant les entretiens a été mobilisé, et des échanges entre la première auteure, responsable de l'analyse, et la deuxième ont également été organisés.

Enfin, l'ensemble de la recherche a été conduit dans le respect des principes éthiques de la recherche qualitative (Paillé et Mucchielli, 2016). Tout d'abord, le consentement libre et éclairé des participant.e.s a été recueilli systématiquement avant chaque entretien. Pour ce faire, un formulaire de consentement a été élaboré, décrivant les objectifs et le contenu de l'étude, ainsi que les droits des participant.e.s. Celui-ci a été signé par chaque participant.e afin d'exprimer leur accord. Ensuite, l'anonymat et la confidentialité des données collectées ont été assurés par une pseudo-anonymisation de ces informations. Pour préserver l'anonymat, aucune donnée de contact n'a été demandée lors des entretiens. De plus, un pseudonyme a été attribué à chaque participant.e, ainsi qu'à chaque personne judiciarisée citée. Enfin, la chercheuse en charge des entretiens a veillé à conserver une attitude neutre et sans jugement afin de ne pas influencer les récits des participant.e.s, l'objectif étant de maintenir la fiabilité des informations recueillies. Des échanges

[1] En lien, nous n'avons pas non plus l'information de la modalité d'incarcération, à savoir la détention préventive ou la détention définitive.

© Isabelle Filoteanu et Cécile Mathys, 2026

réguliers avec la seconde autrice ont été mis en place afin de débriefer sur les entretiens menés en vue de préparer les suivants.

Présentation des matériaux

La présentation des matériaux s'organise autour de trois moments qui jalonnent le parcours judiciaire autour de l'incarcération, dans le but de mieux comprendre les difficultés et défis rencontrés par les proches ainsi que les soutiens offerts. Comme évoqué, ces trois phases constituent un cadre analytique commun permettant de structurer l'analyse des expériences recueillies. Elles ne signifient toutefois pas que chaque proche ait apporté un soutien de manière identique ou continue à chacune de ces étapes. Par souci de clarté, l'expression « avant la détention» renvoie à la période précédant l'incarcération, durant laquelle des comportements délinquants pouvaient se produire et où les proches étaient susceptibles d'apporter un soutien, de tenter de dissuader la personne concernée ou de faire face aux conséquences de ses agissements. Cette expression ne désigne donc pas uniquement l'intervalle séparant l'arrestation de l'entrée en établissement pénitentiaire, mais bien le temps, plus ou moins long, précédant l'arrestation.

1. Avant l'incarcération : des soutiens déjà présents. Au départ, les récits des agents informels non structurés révèlent un contexte contrasté au niveau des soutiens émotionnels, oscillant entre des tentatives de dissuasion: « *J'avais dit, « le jour où tu vas à la ... dans la prison, jamais plus tu ne me reverras. Enfin, je ne viendrai jamais te voir* » (Eva) et de réconfort: « *Il me disait qu'il se sentait seul. Et je faisais tout pour essayer de l'aider dans ce niveau-là. Donc j'ai essayé de faire des excursions, de partir avec lui* ». (Aicha). Cette présence repose également, dans certaines situations, sur une relation affective réciproque, comme l'explique une participante : « *Parce qu'il a toujours été présent pour moi quand je me suis retrouvée seule. J'ai besoin de lui comme lui a besoin de moi. Pas pour les mêmes choses, mais...* » (Rose). Quant aux soutiens instrumentaux, un logement est offert, que ce soit chez eux ou chez un autre membre de la famille. Une aide financière est aussi présente, comme l'exprime Aimée : « *C'était toujours qu'il voulait de l'argent. (...). Il nous contactait surtout, toujours, presque exclusivement quand il avait besoin de quelque chose en fait* ». Ce soutien s'étend également aux gestes du quotidien, comme aller chercher la personne quelque part : « *Il me téléphonait comme ça en pleine nuit, Ouais viens me chercher là. (...), alors j'allais le chercher* » (Melvin). Les démarches administratives sont aussi pointées : « *Je faisais toutes les démarches. (...) j'ai mis en place plein de choses pour accélérer le dossier (...)* » (Pascale).

Les proches rapportent également de nombreux défis relationnels, structurels et institutionnels. Sur le plan relationnel, plusieurs décrivent une relation marquée par l'instabilité, alternant périodes de proximité et de rupture : « *C'est beaucoup de haut et de bas. Ma mère et moi, on lui a donné tellement d'amour, on a tellement essayé de l'accompagner. C'est comme s'il nous crachait constamment au visage.* » (Aimée). Ces difficultés dépassent souvent la relation dyadique et affectent l'ensemble du système familial, pouvant entraîner des conflits durables entre membres de la famille : « *On l'a eu très dur, je vais dire, dans la famille pour ça, c'était vraiment quelque chose, la drogue, ça a détruit déjà la vie de couple de papa et maman. Puis alors, ma soeur, ma grande soeur, Laura, ben elle ne parlait plus avec elle pendant 2 ans à cause des histoires. Alors, elle m'envoyait lui dire des choses (à personne judiciarisée n°6), puis elle, elle, m'envoyait dire ça à Laura et c'était toujours moi qui faisais le truc. Ça a été très, très lourd et ça m'a ... Je pense épuisée.* » (Eva). À cela s'ajoute parfois un sentiment d'insécurité lié aux comportements de la personne, conduisant certains proches à prendre leurs distances pour protéger leur famille : « *Quand il y avait la petite qui était là, chez elle, mais il y avait... (...) les seringues, (...) Des trucs pour faire les joints (...) Donc ... Là, j'ai refusé que ma fille du coup y aille (...) elle (...) me dit, « oui mais pourquoi est-ce que ta fille ne vient plus ? » (...)* » (Eva). Sur le plan structurel, les participant.e.s évoquent une charge importante en ce qui concerne les soutiens financier, matériel et administratif. Certains subissent une pression économique de la part de la personne judiciarisée : « *Vous devez m'aider parce que je n'ai pas d'argent. Je suis le bébé de la famille » (...) Il était incapable de travailler*» (Aimée), tandis que d'autres assument des responsabilités précoces ou prennent en charge des démarches complexes, le logement ou les déplacements. Une participante résume cette réalité en déclarant : « *C'est moi qui ai dû régler beaucoup de choses, papiers, des choses que je n'avais jamais faites avant* » (Aicha). Enfin, sur le plan institutionnel, la majorité des proches dénonce un manque d'informations et d'accompagnement de la part des institutions. Plusieurs expriment un sentiment d'abandon face à des responsabilités qu'ils ne maîtrisent pas et regrettent l'absence de dispositifs de soutien destinés aux familles, particulièrement avant l'incarcération : « *Il n'y a pas de service qui existe en pré-incarcération alors qu'on est démunis. Personne ne nous explique comment ça va se passer. Moi personnellement, j'aurais voulu qu'il existe un service qui nous aurait expliqué le déroulement des faits, comment ça allait se faire, quelles allaient être les difficultés, les obstacles qu'on allait rencontrer, quelles étaient les démarches qu'on pourrait peut-être déjà entamer pour essayer d'alléger la suite. Ça surtout, ça surtout, c'était limiter l'inconnu et nous permettre de préparer. On peut avoir la plus grande force possible, on peut avoir les meilleures ressources et les meilleures stratégies à envisager. On ne peut pas vivre normalement avant une date d'incarcération programmée. Ce n'est pas envisageable. Humainement, il manque du soutien, du soutien administratif et du soutien psychologique pour le futur incarcéré, mais aussi pour son entourage proche, parce qu'on subit, on trinque. On trinque, mais on ne parle de nous nul part, on n'existe pas. On est dans un no man's land. Quand la personne incarcérée peut demander un suivi psy, elle aura un service psychosocial. Et celui qui est dehors, il subit tout, sans aide, sans soutien, sans rien, il faut qu'il se débrouille. Il a intérêt à avoir une force mentale, à avoir une santé physique pour pouvoir tenir le coup.. .On est juste largué, juste largué »* (Pascale).

2. Pendant l'incarcération : épreuve pour les proches. Le rôle des proches reste intense, tant sur le plan émotionnel qu'instrumental. Le soutien émotionnel s'exprime par les visites, les appels et les encouragements, essentiels pour préserver le moral de la personne incarcérée : *« C'était la seule bouffée d'oxygène qu'il avait* » (Pascale). L'aide instrumentale et informationnelle se poursuit également tout au long de l'incarcération. Ces proches prennent en charge de nombreuses tâches financières, logistiques (lavage du linge, déplacements pour les visites) et administratives, tout en contribuant à préparer la réinsertion future. Comme l'explique une participante : *« Celui qui est dehors a accès à l'Internet, à des livres, à des connaissances que celui qui est à l'intérieur ne peut pas consulter (...) Je faisais toutes les démarches. Je prenais contact avec le service social de là-bas* » (Pascale).

Les bénéfices de cet engagement apparaissent plus difficiles à identifier, mais certain.e.s participant.e.s rapportent un sentiment de fierté et d'utilité : « *Je suis fier de moi, parce que je l'ai quand même soutenu* » (Malik). Une forme de soulagement est également évoquée lorsque l'incarcération est perçue comme garantissant

© Isabelle Filoteanu et Cécile Mathys, 2026

une certaine stabilité ou sécurité, notamment en comparaison aux conditions de vie préexistantes à l'incarcération. Une participante explique notamment : *« Quand tu es drogué, tu ne manges pas (...) elle a mangé (...) J'étais rassurée quelque part »* (Eva).

Les défis associés à cette période sont cependant nombreux. Pour la grande majorité des participant.e.s, l'incarcération constitue l'étape la plus éprouvante du parcours pénal, affirmant : *« C'est le pire moment quoi. Je veux dire je n'ai rien vécu de pire que ça quoi »* (Pol) ; *« On devait toujours être disponible pour lui H24 »* (Aimée) ; *« C'était trop lourd pour les épaules »* (Eva). Cette expérience est aussi marquée par une peur constante liée à l'univers carcéral. Les proches évoquent l'ambiance anxiogène des visites, décrite comme un environnement où *« Tout le monde est fâché »* (Pol), les conditions matérielles de détention jugées précaires, ainsi que l'attitude parfois perçue comme déshumanisante du personnel pénitentiaire. Plusieurs dénoncent également certaines procédures vécues comme humiliantes, notamment les fouilles : *« Je me retrouve sans soutien-gorge. C'est la dignité humaine qui se met à zéro »* (Pascale). Les contraintes liées aux horaires de visite sont en outre décrites comme difficilement compatibles avec les exigences professionnelles et familiales de la vie quotidienne. Au-delà des horaires, les déplacements jusqu'à l'établissement pénitentiaire peuvent également représenter une difficulté pour certains proches. Une participante évoque ainsi les trajets comme l'une des principales contraintes rencontrées : *« C'est faire les chemins »* (Rose).

Sur le plan psychologique, les participant.e.s rapportent un stress important, une inquiétude constante pour le détenu et une fatigue émotionnelle liée à leur rôle d'accompagnement. Plusieurs décrivent également une vigilance permanente alimentée par la peur qu'il arrive quelque chose à la personne détenue ou qu'il et elle ne supporte pas la détention. Une participante relate ainsi : *« Il s'est presque fait tuer. C'est arrivé à plusieurs reprises. Eh ben c'est stressant. Moi, je vivais un peu sur le bord de la panique tous les jours »* (Aimée). Cette peur ne concerne pas uniquement la mort physique, mais également une forme de disparition psychologique. En appui, certains proches disent avoir eu le sentiment de ne plus reconnaître la personne incarcérée : *« C'est comme si j'avais perdu mon frère... il n'y avait plus de lumière dans ses yeux »* (Aimée).

Afin de protéger la personne incarcérée, plusieurs proches choisissent de minimiser ou de taire leur propre souffrance. Ils décrivent une forme d'effacement de soi au profit du soutien apporté à la personne détenue. Une participante évoque ainsi *« Une parenthèse dans ma vie, un trou noir »* (Pascale), rythmée par les visites, le travail, les démarches administratives et les frais liés à la procédure judiciaire. Ce positionnement implique également un travail émotionnel important : *« Il est déjà mal avec tout ça, pourquoi moi je vais rajouter ? Je suis là justement pour l'apaiser »* (Loreline). Pour certains, cette pression a eu des répercussions importantes sur leur propre trajectoire de vie, allant jusqu'à la rupture du lien conjugal. Dans certains cas, cette implication suscite également des sentiments ambivalents. Une participante, ayant volontairement choisi de ne pas rendre visite à sa soeur dans l'espoir de provoquer une prise de conscience, rapporte avoir constamment remis en question cette décision : *« Je me sentais mal (...) est-ce que je fais bien ou est-ce que je suis méchante avec elle ou pas ? »* (Eva).

Sur le plan relationnel, les proches peuvent également éprouver de la colère envers la personne incarcérée, lui reprochant de prendre toute la place face aux difficultés du quotidien: *«C'est vrai qu'au début, en fait, la première année qu'il était en prison, ça m'a foutu la haine parce que j'avais qu'une envie c'était de lui mettre une grosse gifle. Excuse-moi de parler comme ça hein. Parce que ma mère elle souffrait du cancer. Lui, avec ses conneries, puis sa famille qui parle, qu'est-ce qu'il a fait ?...Moi, j'en ai voulu à lui. C'est vrai que j'en ai voulu à lui»* (Malik). Plusieurs participant.e.s soulignent également avoir dû porter non seulement leur propre souffrance, mais aussi celle d'autres membres de la famille. L'un d'eux rapporte ainsi : *« Je subissais si tu veux la peine de ma mère »* (Pol). Ces multiples responsabilités contribuent à accentuer le sentiment d'épuisement et d'isolement.

Sur le plan structurel et institutionnel, les proches soulignent les nombreuses responsabilités financières, administratives et logistiques qu'ils doivent assumer durant l'incarcération. Certains évoquent notamment les demandes répétées d'argent formulées par la personne incarcérée : *« Il demandait beaucoup d'argent (...) parce qu'il se faisait menacer »* (Aimée). Plusieurs déplorent également le manque de reconnaissance institutionnelle de leur rôle, estimant être laissé seul face aux démarches à accomplir : *« Il y a un vide judiciaire, un vide gouvernemental à ce niveau-là (...) le fait simplement de savoir, de sentir que l'on existe »* (Pascale). En appui, le manque de communications entre services, ou à tout le moins la nécessité d'avoir une structure qui sert d'intermédiaire : *« Oh je pense qu'un service de nouveau social plus proactif pour faire le lien entre les démarches qui étaient mises en place par le service psychosocial de l'établissement pénitentiaire et moi parce que voilà, si on ne réfléchit pas, si on ne se renseigne pas, si on n'a pas beaucoup d'informations de la part du service psychosocial de l'établissement pénitentiaire » (Pascale).*

Sur le plan social, certains proches rapportent également des expériences de stigmatisation et d'isolement dans l'espace public ou professionnel. Un participant évoque notamment le fait d'avoir été publiquement associé à la délinquance d'un proche : *« Il me pointe du doigt (...) il dit : "ça c'est une crapule" »* (Pol). D'autres soulignent la difficulté d'aborder l'incarcération avec leur entourage ou leurs collègues : *« Ce n'est pas facile d'expliquer à ses collègues que son mari est incarcéré »* (Pascale). Ces expériences contribuent à renforcer l'isolement social déjà engendré par le poids émotionnel et matériel de l'incarcération.

3. Après l'incarcération : entre bénéfices visibles et blessures profondes. Après la libération de prison, le soutien se concentre sur la réinsertion sociale et professionnelle. Sur le plan émotionnel, les agents offrent une présence rassurante et un accompagnement sans jugement, favorisant la reconstruction identitaire. Le soutien instrumental comprend logement, emploi et démarches administratives, tandis que le soutien informationnel se fait plus ponctuel, en fonction des besoins exprimés par la personne judiciarisée. Plusieurs participant.e.s évoquent ainsi un appui concret dans le quotidien. L'une des participantes précise par exemple : *« Le logement, je l'ai pas aidé, puisqu'il est venu chez moi »* (Loreline). D'autres racontent avoir contribué à la reprise d'activité ou à la mobilisation de leur réseau afin de faciliter la réinsertion professionnelle, comme lorsque l'un d'eux souligne : *« Ici, c'est parce que j'ai eu un ami qui l'a fait travailler »* (Aicha). Une réappropriation des tâches quotidiennes est également exprimée : *« C'est un garçon qui veut se débrouiller tout seul. Et ... Par exemple, il me dit, « maman, il n'y a plus besoin de laver mon linge »* (Aicha). L'accompagnement après la détention prend donc la forme d'une aide concrète et discrète, qui se redistribue parfois, mais reste encore impliquante pour les proches.

Les bénéfices deviennent tangibles, notamment lorsque la

© Isabelle Filoteanu et Cécile Mathys, 2026

judiciarisée réussit à se réinsérer, des sentiments de soulagement et un renforcement du lien s'expriment : « *Il me le rend bien maintenant, donc je n'ai aucun regret* » (Pascale) ; « *Une force de relation telle que nous l'avons construite, c'est compliqué d'en avoir une pareille. Parce que quand on sort indemne (...) après un tel combat, on est bon jusqu'à la fin de notre vie* » (Loreline). Pour certains, voir la personne retrouver une stabilité donne du sens aux efforts consentis pendant toute la période de détention et après celle-ci. Certains participants s'engagent même dans des actions de pair-aidance : « *Mon but, c'est d'en faire sortir quelques-uns dans la rue* » (Malik).

Les défis persistent cependant en ce qui concerne le stress post-traumatique, les relations avec la personne judiciarisée, et les contraintes structurelles ou institutionnelles. Certains proches rapportent que l'expérience carcérale continue à les affecter bien après la libération : « *J'en parle (...) plus sereinement maintenant, mais ça reste une blessure* » (Pascale). En écho, le recours à des soutiens professionnels est évoqué : « *Je vois déjà d'ailleurs un psychologue et un psychiatre. Et c'est eux qui m'apportent un petit peu le soutien*» (Eva). La peur constante de la mort et de la récidive est toujours présente à ce stade: « *Je m'attendais presque tous les jours à recevoir une nouvelle, genre ton frère est mort. Et même encore à ce jour, je vis encore avec ce genre de peur-là* » (Aimée) ; « *Moi, tout ce que j'espère, c'est qu'il ne doive plus y aller, quoi.* » (Pol). La qualité relationnelle apparait aussi contrastée. Certains proches décrivent ainsi une relation marquée par une instabilité chronique : « *Quand t'as un frère comme ça, c'est pas très stable. Il peut se retrouver un jour tout bien avec ses gosses, sa femme (...) et puis le lendemain, plus rien : plus de gosses, plus de femme, tout en prison* » (Pol). Dans certains cas, le lien s'amenuise progressivement après la sortie de prison et demande des adaptations : « *C'était particulier parce qu'on a dû apprendre (...) à composer. Lui, avec ses travers de l'incarcération (...) Moi avec mes habitudes de vie seule* » (Pascale). Dans d'autres situations, il est définitivement rompu. Un participant explique ainsi avoir coupé tout contact avec son frère après avoir été victime d'une escroquerie et de menaces : « *J'ai porté plainte... Et il est allé en prison pour ça. Quand il est sorti, il est venu chez moi. Et il a menacé ma femme et mes enfants* » (Melvin).

Disscussion

L'objectif de cette étude consistait à explorer le rôle des agents informels non structurés dans l'accompagnement des personnes engagées dans un processus de désistement, en s'intéressant simultanément aux formes de soutien qu'ils apportent et aux défis qu'ils rencontrent selon les moments de l'incarcération. Nos matériaux montrent que les proches occupent un rôle central d'accompagnement tout au long du parcours pénal, mais que les formes prises par cet engagement évoluent selon le moment de l'incarcération. Ainsi, avant l'incarcération, les proches rencontrés se trouvaient déjà fréquemment engagés dans des tentatives de prévention ou de limitation des conséquences associées aux comportements délinquants. Les soutiens émotionnels prenaient la forme de conseils voire de tentatives de dissuasion, ou encore d'une présence constante, tandis que les soutiens instrumentaux concernaient notamment le logement, les aides financières, les transports ou les démarches administratives. À cette étape, les difficultés apparaissent principalement liées à l'instabilité relationnelle, à la gestion des comportements problématiques et au sentiment d'impuissance face à une situation qui semble échapper au contrôle des proches. Ces observations dépassent ceux de Chabot-Martin (2025) et Touraut (2013, 2019) puisqu'elles décrivent les soutiens apportés et les défis bien avant l'annonce de l'arrestation, illustrant un contexte instable et des relations déjà tendues. La période d'incarcération apparaît, elle, comme le moment le plus éprouvant du parcours pénal pour la majorité des participant.e.s. Les soutiens émotionnels deviennent alors centrés sur le maintien du lien, l'encouragement et la protection psychologique des personnes détenues, tandis que les soutiens instrumentaux et informationnels se traduisent par une multitude de tâches administratives, logistiques et financières rejoignant les travaux précédents sur le sujet (Chabot-Martin, 2025 ; Touraut, 2013). Simultanément, les proches font face à une accumulation de difficultés qui dépassent largement la seule séparation physique en évoquant une exposition brutale au monde carcéral, de nombreuses contraintes institutionnelles et un manque d'information, couplées à une stigmatisation et à une surcharge émotionnelle, qui génère un sentiment d'effacement de soi. Ceci renvoie également à des constats précédents exprimés par les proches (Chabot-Martin, 2025 ; Light et Campbell, 2006 ; Touraut, 2019), tout comme par les personnes judiciarisées elles-mêmes (Cid et Marti, 2017 ; Mercier, 2023). Après la libération, les soutiens se réorientent principalement vers les objectifs de réinsertions sociale et professionnelle. Les proches mobilisent alors leurs ressources relationnelles afin de faciliter l'accès au logement, à l'emploi ou aux démarches administratives, tout en maintenant une présence émotionnelle destinée à soutenir la reconstruction identitaire de la personne judiciarisée, ceci en lien avec les études précédentes (Chabot-Martin, 2025 ; Touraut, 2013, 2019). Toutefois, la sortie de prison ne marque toutefois pas la fin des difficultés. Les participant.e.s rapportent la persistance de craintes liées à la récidive, des traces psychologiques durables de l'expérience carcérale ainsi que la nécessité de redéfinir la relation avec le proche libéré. Les défis apparaissent dès lors moins centrés sur l'institution pénitentiaire que sur la gestion des conséquences à long terme de l'incarcération.

Premièrement, la contribution principale de cette étude tient au fait que les soutiens et les défis évoluent parallèlement. Lorsque les besoins de la personne judiciarisée changent, les responsabilités assumées par les proches se modifient également, tout comme les coûts associés à leur engagement. Ainsi, avant la détention, les proches tentent principalement de maitriser, voire de limiter les conséquences de la délinquance, pendant la détention, ils deviennent des intermédiaires essentiels entre le détenu et le monde extérieur alors qu'après la libération, ils agissent davantage comme des facilitateurs de la réinsertion sociale et professionnelle. Cette évolution s'accompagne d'une transformation des difficultés rencontrées, passant de l'instabilité relationnelle à la surcharge émotionnelle liée à l'incarcération, puis aux conséquences psychologiques persistantes de cette expérience. Ces résultats suggèrent que le soutien informel ne constitue pas une ressource fixe ou homogène, mais un processus relationnel dynamique dont les formes, les fonctions et les coûts se redéploient continuellement au fil du parcours pénal. Ceci contribue empiriquement à enrichir les travaux de Touraut (2019) qui évoquent l'expérience carcérale élargie et les éclairages de Condry et Minson (2021) sur l'interdépendance de proches-personnes détenues. Enfin, ceci peut aussi illustrer le concept de « non-vie » développé par Ievins (2024) qui décrit les difficultés multiples engendrées par l'incarcération. La prison serait ainsi vécue comme une parenthèse déconnectée des projets, des relations et des rôles qui structurent l'existence des personnes tout en limitant les engagements familiaux, professionnels et sociaux.

© Isabelle Filoteanu et Cécile Mathys, 2026

Dès lors, cette rupture ne toucherait pas uniquement la personne incarcérée, mais affecterait également les proches qui doivent composer avec l'absence et les manques liés à cette mise à distance. En appui, notre étude suggère que cette « non-vie » ne commencerait pas avec l'arrestation et l'annonce de l'incarcération elle-même.

Deuxièmement, bien que les femmes soient majoritaires dans notre échantillon, à l'instar de ce qui est observé dans d'autres travaux (Chabot-Martin, 2025 ; Laferrière, 2019), nos matériaux ne permettent pas de tirer des conclusions solides quant à une éventuelle spécialisation genrée des formes de soutien. Certaines sensibilités semblent apparaître dans les récits recueillis, mais celles-ci doivent être interprétées avec réserve en raison du faible nombre d'hommes rencontrés, à savoir trois, et du caractère exploratoire de l'étude. Ces observations constituent davantage une piste de réflexion qu'un résultat pouvant être généralisé. Plus largement, cette étude présente des limites liées à la taille restreinte de l'échantillon. La saturation empirique n'a pas été considérée comme atteinte, les entretiens mettant en évidence une diversité importante de liens de parenté, de genres et de modalités de soutien. Ainsi, le principe de diversification des profils a été privilégié afin de documenter la pluralité des expériences vécues par les proches sur un continuum temporel plutôt que de viser une saturation exhaustive des catégories émergentes (Saunders *et al.*, 2018). Ce choix s'explique également par les difficultés inhérentes au recrutement de proches de personnes ayant vécu une détention. En lien, soulignons que les participant.e.s n'ont pas été recruté.e.s au départ d'organismes s'occupant de proches de détenus, tel que mis en oeuvre dans l'étude de Laferrière (2019). Nos participant.e.s ont ainsi évoqué une forme d'errance, voire de vide institutionnel les concernant, ce qui mériterait d'être approfondi en questionnant sur la connaissance et la disponibilité des services existants dans une prochaine étude. Malgré ces limites, la diversité des perspectives familiales et de genres apporte une contribution utile (trois proches de genre masculin, fratrie, famille plus éloignée comme un cousin), qui semble annoncer des vécus différents en termes d'implication et de stabilité des soutiens. Cette variabilité au niveau des agents de désistement informel serait dès lors à poursuivre, couplée à plusieurs entretiens, espacés dans le temps, afin d'encourager l'expression émotionnelle chez ces proches, ce qui ressort de notre étude. Le dispositif méthodologique mis en place (recours à une ligne du temps pour situer les moments de l'incarcération, guide d'entretien semi-directif, cahier de notes de la chercheuse) a contribué à enrichir la qualité des matériaux recueillis. En ce sens, il serait pertinent d'élargir à d'autres types de sanctions, telles que les peines alternatives, ainsi qu'à des contextes culturels variés afin de comparer les formes de soutien informel et les défis vécus, selon les temporalités.

Enfin, rappelons que le désistement constitue un processus complexe, non linéaire et marqué par des avancées, des retours en arrière ainsi que des périodes d'ambivalence (Todd-Kvam et Todd-Kvam, 2022). Dans ce contexte, plusieurs travaux soulignent que les personnes judiciarisées perçoivent avoir plus besoin de quelqu'un sur qui s'appuyer que de quelque chose, tel qu'un programme ou une intervention spécifique, dans leur parcours de désistement (Halsey *et al.*, 2017). Aussi, le rôle des proches apparaît comme une ressource essentielle pour maintenir l'engagement dans le changement et soutenir, dans la durée, les efforts déployés par les personnes judiciarisées. En appui, une récente méta-analyse menée par Suzuki et ses collègues (2025) soulignait que le soutien familial constitue un levier essentiel du désistement, notamment en offrant un accompagnement émotionnel et logistique permettant de surmonter les obstacles liés à la stigmatisation et à l'exclusion. Leurs travaux insistent également sur le fait que ce soutien s'inscrit dans un contexte marqué par de nombreuses difficultés, telles que l'érosion des liens sociaux, les tensions relationnelles et la charge émotionnelle associée au parcours pénal, ce que notre étude rapporte également. A cet égard, à l'instar des réflexions de Hannem (2019), nous souhaiterions inviter à dépasser une conception utilitariste des proches comme de simples ressources au service de la réinsertion ou de la prévention de la récidive. Si les agents informels non structurés occupent une place centrale dans l'accompagnement de la personne incarcérée, ils sont également exposés à des conséquences importantes liées à la détention, ce avant même son commencement, et se prolongeant encore après, notamment sur les plans d'une charge émotionnelle accrue, de difficultés matérielles, d'un sentiment d'isolement et de diverses formes de stigmatisation. Dès lors, la capacité de ces proches à soutenir le processus de désistement ne peut être considérée comme allant de soi. Comment peuvent-ils répondre aux attentes qui pèsent sur eux lorsqu'ils se trouvent eux-mêmes fragilisés par les répercussions de l'incarcération ? Cette interrogation souligne la nécessité de reconnaître les proches non seulement pour leur contribution au désistement, mais également pour leur expérience propre et leurs besoins spécifiques. Dans cette perspective, soutenir le désistement implique aussi de soutenir ceux qui, au quotidien, participent à son émergence et à son maintien (Maruna, 2025).

Conclusion

Les agents informels non structurés sont des acteurs indispensables mais souvent invisibles du désistement assisté. Les soutiens apportés aux personnes judiciarisées, principalement émotionnel mais aussi instrumental et informationnel, sont cruciaux tout au long du parcours pénal, particulièrement lors de l'incarcération, mais également avant celle-ci. Toutefois, ces personnes vivent de nombreux défis, y compris après la libération, et mériteraient de recevoir, elles aussi, des soutiens, notamment sous la forme d'un accompagnement psychologique, d'espaces de parole, d'un soutien informationnel dans les démarches administratives et judiciaires, ainsi que d'un encadrement professionnel leur permettant de baliser les limites de leur rôle. En Belgique francophone, de tels dispositifs existent mais ne sont pas systématisés et sont encore trop peu développés, à l'instar du témoignage de Pascale dans notre étude, alors qu'ils pourraient contribuer à alléger la charge émotionnelle et organisationnelle de ces proches, tout en favorisant une présence plus stable auprès de la personne judiciarisée et tendre, pourquoi pas, vers une reconnaissance institutionnelle du rôle qu'elles et ils occupent au sein des parcours de désistement.

© Isabelle Filoteanu et Cécile Mathys, 2026

Références

Barry, M. (2020). Au-delà de l'individualisation des processus de désistement. *Criminologie*, *53*(1), 151-169. https://doi.org/10.7202/1070505ar

Braun, V., Clarke, V., Hayfield, N., Davey, L., et Jenkinson, E. (2023). Doing reflexive thematic analysis. In *Supporting research in counselling and psychotherapy: Qualitative, quantitative, and mixed methods research* (pp.19-38), in S. Bager-Charleson et A. McBeath (Eds.). Springer International Publishing.

Burke, L., Collett, S., et McNeill, F. (2018). The role of probation practitioners in supporting desistance: A review of the literature. *European Journal of Probation*, 10(2), 112-129. https://doi.org/10.1177/2066220318790054

Chabot-Martin, M. (2025). *Par-delà les murs de la prison : Le travail de care des proches des personnes incarcérées*. Mémoire de maîtrise, Université du Québec à Montréal.

Chouhy, C., Cullen, F. T., et Lee, H. (2020). A Social Support Theory of Desistance. *Journal Of Developmental And Life-Course Criminology*, 6(2), 204-223. https://doi.org/10.1007/s40865-020-00146-4

Cid, J., et Martí, J. (2017). Imprisonment, social support, and desistance: A theoretical approach to pathways of desistance and persistence for imprisoned men. *International journal of offender therapy and comparative criminology*, *61*(13), 1433-1454. https://doi.org/10.1177/0306624X15623988

Cohen, S., et Wills, T. A. (1985). Stress, social support, and the buffering hypothesis. *Psychological Bulletin, 98*, 301-357. https://doi.org/10.1037/0033-2909.98.2.310

Condry, R., et Minson, S. (2021). Conceptualizing the effects of imprisonment on families: Collateral consequences, secondary punishment, or symbiotic harms? Theoretical Criminology, 25(4), 540 558. https://doi.org/10.1177/1362480619897078

Cullen, F. T. (1994). Social support as an organizing concept for criminology: Presidential address to the academy of criminal justice sciences. *Justice Quarterly*, *11*(4), 527-559. https://doi.org/10.1080/07418829400092421

F-Dufour, I., Brunelle, N., Couture-Dubé, R., et Henry, D. (2024). *Désistement et (ré)intégration sociocommunautaire : L'expérience de jeunes judiciarisés de 16 à 35 ans*. PUQ. Dans *Presses de l'Université du Québec eBooks*. https://doi.org/10.1515/9782760559677

F-Dufour, I., Villeneuve, M., et Perron, C. (2018). Les interventions informelles de désistement assisté : une étude de la portée. *La Revue Canadienne de Criminologie et de Justice Pénale*, *60*(2), 206-240. https://doi.org/10.3138/cjccj.2017-0026.r1

F-Dufour, I., Villeneuve, M.-P., et Turcotte, D. (2020). Désistement assisté : vecteur d'intégration sociocommunautaire pour des adolescents engagés dans une délinquance grave ou persistante. *Criminologie, 53*(1), 225–252. https://doi.org/10.7202/1070508ar

Gueta, K. (2018) The experience of prisoners' parents: A meta-synthesis of qualitative studies. *Family Process*, 57, 767–782. https://doi.org/10.1111/famp.12312

Halsey, M., Armstrong, R., et Wright, S. (2017). 'F* ck It!': Matza and the Mood of Fatalism in the Desistance Process. *British Journal of Criminology*, *57*(5), 1041-1060. https://doi.org/10.1093/bjc/azw041

Hannem, S. (2019). Déconstruire la stigmatisation des familles dans le discours sur les familles affectées par l'incarcération. *Criminologie, 52*(1), 225–245. https://doi.org/10.7202/1059547ar

Healy, D. (2020). Réimaginer la réinsertion sociale : le désistement assisté en Irlande. *Criminologie*, *53*(1), 105-126. https://doi.org/10.7202/1070503ar

Ievins, A. (2024). The prison as a space of non-life: How does a typical prison sentence intervene in what really matters to people?. *The British Journal of Criminology*, *64*(4), 931-946. https://doi.org/10.1093/bjc/azad070

King, S. (2013). Assisted desistance and experiences of probation supervision. *Probation Journal*, *60*(2), 136-151. https://doi.org/10.1177/0264550513478320

Laferrière, D. (2019). L'ambivalence de l'entourage des personnes délinquantes. *Criminologie, 52*(1), 73-96. https://doi.org/10.7202/1059540ar

Leclerc, A. (2024). *Les impacts des interventions formelles sur le désistement secondaire et tertiaire des hommes judiciarisés*. [Thèse de doctorat]. Trois-Rivières, Université du Québec. https://depot-e.uqtr.ca/id/eprint/11195/1/eprint11195.pdf

Light, R., et Campbell, B. (2006). Prisoners' families: Still forgotten victims? *Journal of Social Welfare and Family Law, 28*(3-4), 297-308. https://doi.org/10.1080/09649060601048210

Martinez, D. J. et Abrams, L. S. (2013). Informal social support among returning young offenders : A metasynthesis of the literature. *International Journal of Offender Therapy and Comparative Criminology*, *57*(2), 169-190. https://doi.org/10.1177/0306624X11428203

Maruna, S. (2025). Redeeming desistance: From individual journeys to a social movement. *Criminology*, *63*(1), 5-25. https://doi.org/10.1111/1745-9125.12393

McFadyen, J., et Rankin, J. (2016). The Role of Gatekeepers in Research: Learning from Reflexivity and Reflection. *Journal Of Nursing And Health Care*, 4(1), 82-88. http://dl6.globalstf.org/index.php/jnhc/article/view/1745

© Isabelle Filoteanu et Cécile Mathys, 2026

McNeill, F., Farrall, S., Lightowler, C. et Maruna, S. (2012). How and why people stop offending: discovering desistance. *Institute For Research And Innovation In Social Services (IRISS), Glasgow*. http://eprints.gla.ac.uk/79860/

Mercier, P. (2023). *Comment le réseau social informel peut faciliter ou non le désistement du crime et la (ré)intégration sociocommunautaire des québécois judiciarisés âgés de 18 à 35 ans ayant vécu une situation d'itinérance* ? [Mémoire]. Trois-Rivières, Université du Québec. https://depot_e.uqtr.ca/id/eprint/11206/1/eprint11206.pdf

Nugent, B. (2022). *Paying the price: The Cost to Families of Imprisonment and Release.* Families Outside.

Nugent, B., et Schinkel, M. (2016). The pains of desistance. *Criminology et Criminal Justice*, *16*(5), 568-584. https://doi.org/10.1177/1748895816634812

Ouellet, F., et Dubois, M. (2020). Carrière criminelle lucrative et désistement assisté. *Criminologie*, *53*(1), 73-103. https://doi.org/10.7202/1070502ar

Ouellet, F., et Dubois, M. (2022). Got Assistance ? Profit-Driven Criminal Careers and Assisted Desistance. *Crime et Delinquency*, *70*(3), 894-920. https://doi.org/10.1177/00111287221104733

Paillé, P. et Mucchielli, A. (2016). *L'analyse qualitative en sciences humaines et sociales (4e éd).* Armand Colin.

Przyblski, R. (2023). Long sentences, better outcomes: Opportunities to improve prison programming. *Federal Sentencing Reporter*, *36*(1-2), 47-53. https://doi.org/10.1525/fsr.2023.36.1-2.47

Ricordeau, G. (2005) *Les relations familiales à l'épreuve de l'incarcération: solidarités et sentiments à l'ombre des murs.* [Thèse de doctorat]. Université Paris Sorbonne- Paris IV. https://theses.hal.science/tel-00116347v1

Rondeau, K., Paillé, P., et Bédard, E. (2023). La confection d'un guide d'entretien pas à pas dans l'enquête qualitative. *Recherches qualitatives, 42*(1), 5–29. https://doi.org/10.7202/1100242ar

Sampson, R. J. et Laub, J. H. (2003). *Desistance from crime over the life course*. Springer US.

Saunders, B., Sim, J., Kingstone, T., Baker, S., Waterfield, J., Bartlam, B.,... Jinks, C. (2018). Saturation in qualitative research: exploring its conceptualization and operationalization. *Quality et Quantity*, *52*(4), 1893-1907. https://doi.org/10.1007/s11135-017-0574-8

Suzuki, M., Sagara, S., Yamawaki, N., et Hashiba, N. (2025). A path to tertiary desistance: A qualitative metasynthesis. *Punishment et Society*, *27*(2), 360-379. https://doi.org/10.1177/14624745241264298

Tett, L., K. Anderson, F. McNeill, K. Overy et R. Sparks (2012). Learning, rehabilitation and the arts in prisons: a Scottish case study. *Studies in the Education of Adults, 44* (2), 171-185. https://doi.org/10.1080/02660830.2012.11661631

Todd-Kvam, J., et Todd-Kvam, M. (2022). Talking good: Analysing narratives of desistance in Norway. *The British Journal of Criminology*, *62*(4), 914-930. https://doi.org/10.1093/bjc/azab087

Touraut, C. (2013). Aux frontières des prisons : les familles de détenus. *Cultures et Conflits, 90*. https://doi.org/10.4000/conflits.18736

Touraut, C. (2019). L'expérience carcérale élargie : une peine sociale invisible. *Criminologie, 52(1)*, 19–36. https://doi.org/10.7202/1059537ar

Villeneuve, M.-P., F.-Dufour, I., et Farrall, S. (2021), Assisted Desistance in Formal Settings: A Scoping Review. *The Howard Journal of Crime and Justice, 60*, 75-100. https://doi.org/10.1111/hojo.12396

Yin, R. K. (2017). *Case Study Research and Applications: Design and Methods*. Sage.

© Isabelle Filoteanu et Cécile Mathys, 2026